



Radios Rurales Internationales s'engage à promouvoir l'égalité de genre dans toutes ses activités.

Nous accordons la même importance au rôle que jouent les agricultrices et les agriculteurs dans les sphères de la famille, de l'agriculture, de la vie rurale et de leur communauté. Nous valorisons équitablement la contribution des femmes et des hommes radiodiffuseurs dans les communautés rurales et la radiodiffusion. Dans toutes nos activités, nous appuierons les femmes et les hommes en ce qui a trait à la quête d'une jouissance égale des droits, des responsabilités, des opportunités, des ressources et des bénéfices, et nous accorderons une importance égale aux opinions, aux intérêts, aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes.

En particulier, nous allons

- a) Répondre aux besoins d'information des agricultrices et des agriculteurs, tout en représentant équitablement et respectueusement la diversité des activités liées à la production agricole et au développement rural menées tant par les agricultrices que les agriculteurs;
- b) Développer la capacité des stations de radio rurale et des partenaires radiodiffuseurs à :
 - faciliter un dialogue en matière d'égalité de genre qui soit approprié et efficace sur le plan culturel,
 - créer des liens avec des organismes nationaux et locaux impliqués dans la promotion de l'égalité de genre et des droits des femmes,
 - réaliser des émissions adaptées aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes, et
 - donner une voix équitable aux agricultrices et aux agriculteurs, aussi bien sur les ondes que par le biais des TIC, lors de discussions importantes portant sur l'agriculture, la santé et le développement rural, et représentant les rôles variés, dynamiques et en constante évolution que les femmes et les hommes jouent dans le développement.
- c) Favoriser un environnement de travail positif dans les stations partenaires faisant la promotion de l'égalité de genre et l'égalité des opportunités pour les femmes et les hommes dans la radiodiffusion par des formations, la mobilisation des partenaires stratégiques et des politiques de ressources humaines qui contribuent à forger ce type d'environnement;
- d) Faciliter un meilleur accès par les agricultrices à l'écoute de la radio et à la participation aux émissions radiophoniques, à l'aide de radios, de groupes d'écoute et de techniques de communication interactives;
- e) Créer, grâce à des politiques, des procédures, des standards et des normes appropriées et adaptées localement, un environnement de travail dans tous les bureaux de RRI qui encourage et renforce l'égalité de genre, l'égalité des opportunités, et qui soit positif pour tous les employés et les employées;
- f) Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal définissant des objectifs, des activités et des cibles précises relatives à l'égalité de genre;
- g) Évaluer et actualiser la présente politique tous les trois ans en vue de prendre en compte les expériences, les résultats et les nouvelles idées recueillies par RRI en matière d'égalité et de genre.